



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

---

**Deux questions sont préalables :**

- **Dans quelles conditions sanitaires s'effectuera la rentrée ?**

La réponse à cette question influera sur l'ensemble des disciplines en termes d'effectifs de classe, d'alternance présentiel/distanciel et plus particulièrement sur l'EPS, discipline où les élèves sont en mouvement et où la règle de distanciation physique est, elle aussi, mouvante. Certaines activités physiques sportives et artistiques risquent d'être proscrites. Pour l'EPS, les possibilités d'accès aux installations seront aussi déterminantes dans la reprise scolaire.

- **Quelle appréciation de l'impact du temps de confinement sur les élèves pouvons-nous faire ?**

L'activité physique des élèves lors des temps de confinement et de post-confinement aura une influence déterminante sur leur état physique et psychologique lors de la rentrée scolaire. Nous ne disposons pas d'indicateurs suffisamment précis et rigoureux pour appréhender ces impacts. Comme pour tous les temps en dehors de l'espace scolaire, l'hétérogénéité entre les élèves risque d'être très importante à la fois sur les plans physiques et psychologiques, avec un risque supplémentaire en EPS, puisqu'il s'agit d'apprendre en mobilisant l'appareil locomoteur dans des configurations comportant une part de contraintes.

Les enseignants ont en revanche une connaissance assez fine de ce qui a été communiqué aux élèves. Ils ont utilisé et fourni des outils et des ressources numériques très innovants. Ils ont donné du travail à réaliser aux élèves, souvent axé sur des circuits de renforcement musculaire, des étirements, des exercices de relaxation, la reproduction de formes gestuelles, des chorégraphies, mais sans possibilité de régulation directe, même si le distanciel asynchrone a été utilisé par certains enseignants pour analyser l'activité des élèves, grâce aux capsules vidéos. Aussi, les apprentissages ont forcément été limités. Ce qui n'enlève rien à l'engagement des enseignants pour conserver un lien essentiel avec leurs élèves.

Le point de départ partagé de la reprise de septembre est le suivant : tous les élèves ont « perdu » au moins un trimestre d'EPS. Certains auront passé six mois sans EPS, ni activité physique, et ils auront vécu des vacances plus ou moins actives selon les conditions de vie des jeunes.

## Les principes généraux

- Il est important que les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps des élèves quel que soit le niveau de classe, sur des temps scolaires qui donnent accès aux équipements sportifs, sans concurrence entre les niveaux d'enseignement et les dispositifs. La répartition de ces équipements doit se faire au maximum comme les autres années afin de garantir le bénéfice d'équipements dédiés.
- Les programmes de la discipline sont ouverts et rédigés par cycle de trois ans pour les élèves en bac pro et de deux ans en CAP. Ils permettent une adaptation des projets d'EPS en fonction des contextes locaux et de la situation sanitaire.
- C'est donc le projet pédagogique qui doit être questionné, au plan local, et qui précisera les choix de priorités, de programmation et des modalités de pratique ainsi que la temporalité d'ajustement nécessaire selon les besoins diagnostiqués chez les élèves.

La certification au CAP prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer une seule activité « en cas d'impossibilité de proposer l'une des deux activités ». Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée aux équipes d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme.

### Les points de vigilance :

Il convient d'insister sur quelques éléments :

- Prendre le temps d'une évaluation diagnostique des élèves sur le plan physique et psychologique, au travers de l'activité physique sportive ou artistique prévue ou par des modalités spécifiquement dédiées. Cette évaluation doit envisager différentes facettes de l'activité des élèves en dépassant les seules ressources mobilisées dans l'APSA (activité physique sportive et artistique).
- Remettre au centre l'idée du collectif. Le temps de confinement souvent vécu de manière très individuelle doit laisser la place à un temps plus collectif et collaboratif (même avec des conditions sanitaires particulières) lors de l'enseignement en présentiel.
- S'appuyer sur les compétences construites pendant le confinement ou la réflexion engagée concernant le travail personnel de l'élève à la maison. Si l'enseignement à venir alterne des temps de présentiel et de distanciel : que faire dans le moment hors école ? Plus largement, si l'enseignement reprend en classe entière, que donner à faire aux élèves hors école ? La réflexion sur le travail de l'élève doit inciter à activer des leviers essentiels : clarté des consignes lors du présentiel (ce qu'il y a à savoir), consignes précises de ce qui est à réaliser à distance (cahier de texte, numérique et ENT de l'établissement), régulation apportée à chaque retour en présentiel. Il importe de développer la capacité des élèves à s'engager dans un « travail EPS » de manière autonome et dans le respect des consignes apportées par l'enseignant ;
- Aborder et entrer dans de véritables apprentissages liés aux programmes en dépassant la simple « remise en forme » des élèves ;
- Se montrer tout particulièrement vigilant aux jeunes pour lesquels le cours d'EPS représente souvent le seul temps d'activité physique hebdomadaire. Pour ces élèves, le confinement a pu être synonyme d'une sédentarité accrue.

- Reprendre aussi parallèlement l'association sportive. Structure très ouverte, elle peut être un lieu préférentiel de remise en forme et/ou de multiplication d'offres de pratique.
- Adapter les ressources disponibles sur les sites. Celles-ci ont été produites au temps du confinement et sont donc adaptées à des conditions matérielles extrêmement réduites. Elles nécessitent souvent des ajustements afin d'être adaptées aux conditions du déconfinement (possibilités d'activités en extérieur, en groupe, d'une régulation périodique).